



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 21 septembre 2023

## OBJET :

DE-23-09-1-07) AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS  
SUR POSTE PERMANENT – CHARGE DE MISSION DEMOCRATIE  
PARTICIPATIVE

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le vendredi 08 septembre 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : M. BEAUFRÈRE-GOURDY (pouvoir à Mme SÉGURET), Mme KAMINSKA (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme VALERO (pouvoir à Mme VOISIN).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

*Le Conseil...*

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la Fonction publique du 1<sup>er</sup> mars 2022 et notamment ses articles L 313-1, L 332-8-1° et L 332-8-2° ;

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 6 septembre 2023 ;

Considérant le besoin pour la ville de Vincennes de recruter un agent sur le poste permanent de Chargé de mission démocratie participative au sein de la Direction de la Relation aux usagers afin de participer à la définition de la stratégie de la participation citoyenne portée par la Ville, à la mise en œuvre des modalités de participation décidée pour chacun des projets concernés, d'être l'interlocuteur référent des élus de quartier et du Cabinet du Maire ;

Considérant que les collectivités peuvent recruter des agents contractuels lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté statutairement (recherche infructueuse de candidats statutaires) quelle que soit la catégorie hiérarchique (A/B/C) ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 11 septembre 2023,

## D É L I B È R E

*à la majorité (6 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT),*

ARTICLE I : Approuve la création d'un emploi permanent de Chargé de mission démocratie participative à temps complet, de catégorie B de la filière administrative, du cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux.

ARTICLE II : Précise que l'essentiel des fonctions dont aura, notamment, la charge cet agent se décompose comme suit :

- participer à la définition de la stratégie de participation citoyenne portée par la Ville

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230921-lmc1H11112H1-DE Date de réception en Préfecture : 25/09/2023 Date de Publication : 25/09/2023
--

- mise en œuvre des modalités de participation décidée pour chacun des projets concernés
- coordonner la mise en place des actions de participation citoyenne « thématiques » (lien entre le prestataire, le service métier, les services ressources ...)
- s'assurer de la bonne gestion et organisation logistique des réunions et ateliers organisés par le pôle « participation citoyenne » en lien avec les services métiers, le cas échéant, (courriers d'information, supports de présentation, demande de matériel ...)
- recenser les problématiques soulevées par les citoyens selon les différents canaux de communication (mail, réseaux sociaux, courrier, réunions publiques, rencontres de terrain, événements municipaux, plateforme de participation ...) et centralisation des éléments de réponse à apporter
- administrer et animer la plateforme de participation citoyenne « *jeparticipe.vincennes.fr* »
- analyser et restituer les résultats et remontées issus des démarches menées
- être l'interlocuteur référent des élus de quartier et du Cabinet
- rédiger des courriers / mails aux Vincennois, réponses en cohérence avec la Direction de la Communication
- gérer la mise en œuvre des actions de participation citoyenne transversales (Rencontres de quartier, Café avec votre Maire, Elus à votre rencontre ...) : collecte des éléments d'information en amont des événements et restitution des éléments de réponses collectés *a posteriori*

ARTICLE III : décide qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie B, et sur les fondements de l'article L 332-8-2° du Code général de la Fonction publique. L'agent devra dans ce cas détenir un diplôme de niveau 4 ou 5 et / ou justifier d'une expérience dans des fonctions similaires.

La rémunération inhérente à ce poste sera calculée selon la grille indiciaire du cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux.

ARTICLE IV : La dépense sera prélevée sur les crédits ouverts aux articles et chapitres correspondants.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

***Signé***

Le Maire

***Signé***